

L'art de bien composter

1) Mélanger les déchets

Pour obtenir un équilibre entre les déchets :

- carbonés^(a) et azotés^(b)
- secs^(c) et humides^(d)
- grossiers^(e) et fins^(f)

2) Aérer

• les micro-organismes ont besoin d'oxygène pour vivre et travailler (les matières grossières permettent une aération)

3) Surveiller l'aspect

Examiner son compost lors de l'apport de déchets frais permet de déceler :

- un excès ou un déficit d'humidité
- des zones mal décomposées
- des odeurs

Il faut agir en conséquence !



Classification des déchets :

- (a) **déchets carbonés** : tailles, branches, feuilles mortes, papiers, sciures, copeaux, paille...
- (b) **déchets azotés** : déchets de cuisine, tontes de pelouse...
- (c) **déchets secs** : branches, paille, sciure...
- (d) **déchets humides** : gazon, déchets de cuisine...
- (e) **déchets grossiers** : tailles, déchets fibreux
- (f) **déchets fins** : tonte de gazon, déchets de cuisine...

A chaque problème... un remède !

Odeurs désagréables, aspect gras

Problèmes : trop humide, manque d'oxygène,

Remèdes : aération (à la fourche), ajout de matières sèches

Moisissures blanches

Problèmes : trop sec, manque d'aération

Remèdes : ajout de déchets humides, arrosage

Mauvaise décomposition

Problèmes : température extérieure trop froide ou trop chaude, manque aération, déchets trop gros

Remèdes : couvrir le tas, aération, sortir les déchets grossiers et les fragmenter.

Technique de mille-feuilles :

Consiste à : - diversifier les couches
- faire de fines couches



Conception ADW Pyrénees - Béziers - Impression G&P/M/JN - Muret - Imprimé sur papier recyclé



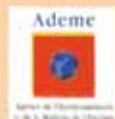
Le guide du COMPOSTAGE individuel

Faire
soi-même
son compost,
c'est facile !




Communauté de Communes
D'ARTHEZ-DE-BÉARN

avec la participation de :



La Communauté de Communes
D'ARTHEZ-DE-BÉARN

1 passage Barrailh - 64370 ARTHEZ-DE-BEARN

Dans le cadre de notre politique environnementale, nous mettons à votre disposition des composteurs et des bio-seaux (contre une participation de 15 €) et ce guide du compostage.

Tél. 05 59 67 49 10 - Fax : 05 59 67 45 76

courriel : environnement@cc-arthezdebeam.fr



Communauté de Communes
D'ARTHEZ-DE-BÉARN

Le Compostage

Qu'est ce que le compostage ?

C'est la transformation naturelle en présence d'air et d'eau, des déchets organiques par des micro-organismes (bactéries, champignons microscopiques...) en un produit comparable à l'humus de bonne qualité appelé compost très utile en jardinage.

En fonction de sa maturité, le compost peut être utilisé en paillage¹ ou comme amendement organique².

1) **Le paillage** consiste à couvrir le sol d'une couche de composés organiques (écorces, paille, tontes de pelouse, mélange de déchets de jardin fin, etc.), frais ou à tout stade du processus de compostage.

Il permet la protection de la terre contre le soleil, la pluie et le vent, la régulation de la température et le maintien de l'humidité du sol, la limitation des mauvaises herbes.

2) **L'amendement organique** correspond à un compost arrivé à maturité. Il permet d'améliorer les propriétés physiques et biologiques du sol, en assurant sa stabilité et son aération. Le sol devient ainsi plus facile à travailler, plus fertile. Les plantes sont plus résistantes, la qualité et le rendement des récoltes plus élevés.



Pourquoi composter ?

• **pour limiter la quantité d'ordures ménagères** incinérées et réduire l'augmentation des coûts de gestion des déchets (en évitant un coût de transport et de traitement des déchets fermentescibles. Coût des ordures ménagères incinérées : 94 €/tonne en 2006)

• **pour obtenir gratuitement un amendement organique** pour votre terre riche en éléments fertilisants qui remplace le terreau vendu dans le commerce

• **pour préserver la qualité de l'Environnement** : composter chez soi, c'est moins de déchets mis en déchèterie ou traités par incinération, moins de feux en plein air qui génèrent des nuisances.

Faites votre choix : tas, bac ou les 2 !

Le compostage en tas :

Avantages :

- grande souplesse
- facile à surveiller
- s'adapte mieux aux déchets verts

Inconvénients :

- le tas est à la merci des animaux
- le tas est exposé aux aléas climatiques... (ralentissement du processus, il faut entre 1 an et 2 ans pour obtenir du compost)

Le compostage en bac :

Avantages :

- encombrement réduit au sol
- plus esthétique qu'à l'air libre
- le compostage peut être plus rapide (vous obtenez du compost à partir du 10^{ème} mois)

Inconvénients :

- il convient uniquement pour les petits volumes (notamment de déchets verts)



Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques sont compostables, pourvu qu'ils ne soient ni pollués, ni toxiques. **Pour récupérer ces déchets on utilisera le bio-seau.**

LES DÉCHETS DE CUISINE :

épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café, filtres, sachets de thé, coquilles d'œufs écrasées.

En petite quantité : croûtes de fromage, pâtes, riz, pain.

LES DÉCHETS DE MAISON :

mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout, copeaux de bois, sciures, cendres de bois (en petite quantité).

LES DÉCHETS DE JARDIN :

fanés de légumes, tontes de pelouses, feuilles mortes, petites tailles de haies, broussailles, fleurs et plantes fanées, vieux terreau d'empotage.

Ces déchets ne doivent être utilisés qu'en complément des déchets fermentescibles ménagers.



Ce qui est difficile à composter...

LES DÉCHETS DE CUISINE :

- pelures d'agrumes
- noyaux, coques



LES DÉCHETS DE JARDIN :

- végétaux trop grossiers (o > à 2-3 cm)



Ce qui est interdit...

LES DÉCHETS DE CUISINE :

- os et restes de poisson ou de viande,
- coquilles de moules et d'huîtres,
- corps gras : huile, mayonnaise

LES DÉCHETS DE MAISON :

- litière, déjections animales,
- couches culottes,
- papier, magazines avec des encres de couleur,
- produits chimiques (lingettes nettoyantes),
- gravats, plâtre, cigarettes...

LES DÉCHETS DE JARDIN :

- déchets traités chimiquement,
- plantes malades,
- taille de thuyas et de résineux.

Quand et comment utiliser le compost ?

Le compost peut être utilisé pour toutes les cultures de la maison et du jardin (fleurs, plantes légumes, arbustes, arbres fruitiers...) en fonction de sa maturité qui peut être atteinte au bout de 10 à 12 mois.

Avant maturité

Il peut être disposé en paillage sur la terre aux pieds des arbres à protéger et en couverture des cultures.

A maturité

Il peut être utilisé comme amendement organique pour le potager ou comme support de culture pour le repotage. 1/3 de compost pour 2/3 de terre



Attention ! Il ne faut jamais enfouir les déchets frais ou du compost non mûr dans le sol : les racines des plantes risquent d'être endommagées.